

DOSSIER DE CANDIDATURE COMPÉTITIONS LABELISÉES RÉGIONALES SAISON 2019-2020

La Ligue des Pays de la Loire doit établir et mettre en œuvre, selon ses objectifs, un programme sportif prévoyant le nombre et la nature des actions.

Les compétitions font donc parties de ces actions et il convient alors à la Ligue des Pays de la Loire de définir un calendrier, les formats, les programmes, les critères de participation, les classements, les récompenses ...

La ligue a la maîtrise des critères et des modalités d'accession qu'elle souhaite appliquer pour prendre part aux différents événements sportifs qu'elle organise en vue de l'accession aux événements nationaux et régionaux dans le cadre de l'animation de son territoire.

L'objectif est d'organiser au mieux cette saison sportive 2020 et avoir une lisibilité sur l'ensemble des événements organisés dans notre région afin de permettre à tous les nageurs(ses) d'accéder au niveau national et/ou régional.

Pour cela, nous demandons aux clubs et aux comités départementaux de nous transmettre le dossier de candidature, ci-joint, en tenant compte de l'échéancier.

ACCESSION AUX EVENEMENTS REGIONAUX

Pour se qualifier aux Compétitions Régionales (*meeting et championnats*)

A partir de la saison N-1 du 16/09/2018 au 15/09/2019

- Avoir réalisé un temps dans l'épreuve
- Performances réalisées lors de la saison N-1 sur les compétitions labellisées régionales et plus :
 - Compétitions référencées nationales en bassin de 50m - *France Elite, Juniors, Jeunes (jeunes 3), Espoirs, Relève, FFN Golden Tour, Nationale 2, Championnats Régionaux de Ligue, Meetings Nationaux Labellisés, Compétitions 50m inscrites aux calendriers LEN et FINA.*
 - Compétitions référencées régionales en bassins de 25m et 50m - *Championnats Départementaux, Championnats et/ou Meetings Régionaux de Ligue, Championnats Interrégionaux - Régionaux - Départementaux Jeunes (jeunes 3), Meeting club labellisé régionale*

Via la saison N du 16/09/2019 jusqu'à la date limite de prise en compte des performances fixée pour chaque évènement, lors de la saison en cours dans les compétitions référencées :

- Avoir réalisé un temps dans l'épreuve,
- Performances à réaliser lors de la saison N sur les compétitions labellisées régionales :
 - Compétitions référencées régionales en bassin de 25m et 50m - *Championnats Départementaux, Championnats et/ou Meetings Régionaux de Ligue, Meetings clubs et départementaux labellisés régional.*

Les autres compétitions, permettront d'intégrer les classements nationaux et régionaux, mais ne donneront pas la possibilité de figurer dans l'annuaire régional qualificatif ouvrant l'accès aux compétitions régionales.

Pour les championnats de France JEUNES, les nageurs pourront réaliser les temps de qualification tout au long de la saison, en bassins de 25m et 50m sur toutes les compétitions déclarés à minima par les Comités Départementaux et **validées par la Ligue des P.D.L.**

Les performances réalisées en bassin de 25m, pour être prises en compte, seront converties en bassin de 50m d'après la table de conversion fédérale.

RÈGLES MINIMALES D'INTÉGRATION DES PERFORMANCES DANS LA BASE FÉDÉRALE

- les compétitions transmises à la FFN doivent être inscrites au calendrier départemental validé par la ligue,
- concerner, au minimum, deux clubs,
- faire apparaître 20 performances pour chaque club participant.

PRECISIONS

La participation d'un nageur aux championnats départementaux d'un autre comité que le sien, ne pourra se faire qu'à la condition expresse que les deux comités concernés soient sollicités et que chacune donne son accord.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Envoi du dossier pour le 16 septembre 2019

En version dématérialisée, par les Comités Départementaux, uniquement à l'adresse : cte-natation-ffn-pdl@wanadoo.fr

Ce dossier permet aux structures candidates à l'organisation d'une compétition qualificative pour le niveau régional ou plus pour la catégorie jeunes, de connaître l'ensemble des dispositions à mettre en place pour obtenir le label de la Ligue de Natation des Pays de la Loire.

- Les compétitions régionales labellisées sont qualificatives aux Championnats de France Jeunes dès lors que les performances remontées sur le serveur fédéral respectent la date limite pour la compétition visée. L'avis des comités Départementaux est prépondérant à l'obtention du label.
- Le calendrier, des compétitions labellisées régionales, sera publié à la suite de la commission de validation (mi septembre)
- La structure doit être labellisée par la Fédération Française de Natation pour candidater. La campagne de labellisation n'ayant pas été lancée à ce jour, un accord de principe sera donné au dossier, et pourra être révisé à l'issue de celle-ci.

Les Comités Départementaux s'assurent que tous les documents demandés dans ce dossier soient joints à la demande de labellisation. Ils remplissent une fiche synthèse par demande. Ils regroupent l'ensemble des pièces dans un dossier dématérialisé et compressé (ZIP) qu'ils nommeront de la façon suivante :

Date de début du meeting au format jj/mm/aaaa
+ nom de la ville où se déroule la compétition.

Exemple :

L'Aigle organise un meeting du 4 janvier au 5 janvier 2020, le dossier sera nommé :

04012020L'AIGLE

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et recevra un avis défavorable.

Echéancier du dépôt des candidatures « Régionales »

- **16 septembre 2019** : date limite d'envoi des candidatures.
- **Du 23 au 27 septembre 2019** : examen des candidatures par la Ligue.
- **30 septembre 2019** : validation des demandes par la Ligue

Le dossier est rempli par le demandeur, puis par le Comité Départemental. Seul l'envoi des dossiers **par le Comité Départemental** garantit la validité de la demande et le contenu de ceux-ci.

La liste des compétitions régionales labellisées sera publiée par la Ligue Régionale des Pays de la Loire à l'issue de la validation des dossiers.

Pour ce type de compétitions, la Ligue des Pays de la Loire Natation déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou un Comité Départemental. La ligue sera chargé de finaliser la structure de leur compétition (catégories, programme, temps limites)

Nature de la compétition			
Intitulé de la compétition			
			25 m
			50 m
Dates :	du		au
Le demandeur			
Prénom		Nom	
IUF		Fonction	
Téléphone		Email	
La structure organisatrice			
Nom		N° de structure	
Le site de l'évènement			
Nom de l'établissement			
Adresse			
Code postal		Ville	
Le demandeur certifie :			
que le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.			
que le bassin utilisé est conforme à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme pour la validation d'éventuels records.			
que l'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.			
que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.			
que les renseignements concernant la manifestation sont exacts.			
avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings.			
respecter les dispositions réglementaires de la convention d'organisation détaillée en annexe 1.			
avoir lu, approuvé et mettra en oeuvre les critères de qualité décrites en annexe 2.			
fournir l'ensemble des documents demandés en annexe 3.			
avoir bien pris connaissance des prestations adossés à la labellisation du meeting, en annexe 4.			

Fait à :

Le :

ANNEXE 1

CONVENTION D'ORGANISATION

DATES PROTÉGÉES

Aucune demande de labellisation ne sera acceptée aux dates suivantes :

- En novembre 2019 : du samedi 9 au lundi 11, *toutes catégories*
- En décembre 2019 : du samedi 7 au dimanche 8, *juniors et plus*
du jeudi 12 au dimanche 15, *juniors et plus*
du samedi 21 au dimanche 22, *jeunes*
- En mars 2020 : du vendredi 13 au dimanche 15, *juniors et plus*
- En mai 2020 : du samedi 16 au dimanche 17
- En juin 2020 : du vendredi 27 au dimanche 29, *toutes catégories*

CATÉGORIES D'ÂGE

Les Avenirs ne peuvent pas être concernés par une compétition régionale jusqu'au 31/05/2020.

PROGRAMME

Le programme est libre de conception mais avec les épreuves officiellement inscrites sur la liste définie par la FINA.

Un meeting organisé sur deux jours ne pourra pas comprendre l'intégralité des courses de demi-fond. Il conviendra alors de proposer l'une ou l'autre des options suivantes :

- le 800 nage libre dames ET le 1500 nage libre messieurs
- le 1500 nage libre dames ET le 800 nage libre messieurs
- les 800 nage libres dames et messieurs
- les 1500 nage libre dames et messieurs.

ÉQUIPEMENT

Bassin homologué avec chronométrage automatique

- **Le bassin de 50 m :**

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération (2 couloirs de 12,5m et 0,80m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

- **Le bassin de 25 m :**

4 couloirs minimum avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

JURY ET SUIVI TECHNIQUE

Un juge arbitre et un starter inscrits sur les listes FFN valides sur la période.

GESTION DE LA COMPÉTITION

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extranat.

RÉCOMPENSES

Elles sont laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

ANNEXE 2

CRITÈRES DE QUALITÉ DU MEETING

Il convient de préciser quelques points pour garantir une meilleure qualité d'organisation, propice à la réalisation de la performance.

LES HORAIRES

Les réunions des matinées ne pourront pas débuter avant 8h00 et se terminer au delà de 13 heures.

La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Les réunions des après-midis ne pourront pas se terminer au delà de 20h00.

Chaque organisateur **devra calibrer ses engagements** pour garantir ces horaires.

LE NIVEAU DE PARTICIPATION

Les compétitions labellisées régionales doivent proposer les meilleures conditions pour performer et conquérir les temps de qualifications.

MANQUEMENT AUX CRITÈRES DE QUALITÉ

Lorsque la Ligue de Natation des Pays de la Loire labellise une compétition régionale, elle donne la garantie à tous les nageurs(ses) qui participeront à ces compétitions que les meilleures conditions seront réunies pour permettre la réalisation de la performance.

La Fédération Française de Natation accorde sa confiance à tous les clubs ou structures qui s'engagent volontairement dans ces organisations.

Si des manquements aux critères de qualité précédemment listés sont constatés et avérés, l'organisateur se verra signifié d'un avertissement, assorti d'une pénalité financière pour une future demande de labellisation.

Un deuxième avertissement aura comme effet une fin de non recevoir des futures demandes de labellisation.

ANNEXE 3

DOCUMENTS À FOURNIR

Le demandeur joint au dossier présent, les documents ci-dessous :

- **Programme sportif** détaillé de la compétition (séries/finales, classement combiné...)
- **Composition détaillée du comité d'organisation**, sous forme d'organigramme mentionnant nominativement, *a minima*, les postes des principales responsabilités
- **Budget prévisionnel** de l'événement (rappel, tout budget doit être donné à l'équilibre des dépenses et des recettes)
- **L'affiche du meeting** (maquette provisoire acceptée)
- **Détail des récompenses** : médailles - cadeaux.

ANNEXE 4

PRESTATIONS REGIONALES

La validation de la présente demande engage la Ligue des pays de la Loire à fournir les prestations suivantes :

- Labellisation de l'organisation.
- Communication de l'événement sur le site Régional .
- Déclaration de la compétition par la Ligue des Pays de la Loire avec délégation de gestion et de perception des droits d'engagements.
- Engagements via extranat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Inscription de la compétition au calendrier régional.

- Validation et intégration des performances, prises en compte pour l'accession aux championnats France Jeunes.

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la Ligue des Pays de la Loire :
cte-natation-ffn-pdl@wanadoo.fr